



Compte rendu du conseil municipal du 17 janvier 2007

Présents : ADELL JM – ASTRUC B - BARDOU G – BEDOS D – CARRIERE C - CAZENAVE M - GUILHAUMON JM – GOUTY M - MARTIN R – MARTIN S - PIOCH JL

Absents excusés représentés :

RAMANITRA BOUSQUET Anne procuration à ADELL Jean Michel

Absents : BOUSQUET G - DESSALLES M – RIPOLL M

Monsieur le Maire soumet au vote le compte-rendu du dernier conseil en date du 10 octobre 2006. Le conseil municipal à l'unanimité adopte ce compte-rendu.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a pris deux arrêtés, un pour les caves particulières interdisant le déversement des effluents sur le réseau pluvial et l'autre renouvelant le contrat de Madame Jouany Myriam, pour remplacer Melle Mi-reille Martin, secrétaire de Mairie en maladie.

I – RENOUELEMENT DU CONTRAT AVH

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il convient de renouveler le contrat entre l'entreprise AVH et la commune de Nefflès pour l'entretien des voiries et espaces verts. L'expérience a été positive pour la commune et il propose de poursuivre ce contrat pour un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007. Le coût de l'intervention s'élève à 517 € HT, avec 51 interventions pour l'année.

Le Conseil municipal à 11 voix pour, 1 abstention adopte le renouvellement du contrat de l'entreprise AVH.

II – AVENANT SPI INFRA/GINGER

Monsieur le Maire dit au Conseil que la société SPI INFRA titulaire du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la station d'épuration a été absorbée par voie de fusion par GINGER ENVIRONNEMENT&INFRASTRUCTURES, et devient titulaire de ce marché à compter du 1^{er} décembre 2006. Il propose de signer un avenant.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte la proposition de Monsieur le Maire.

Monsieur Bruno Astruc souhaiterait qu'une visite de chantier de la construction de la station d'épuration soit organisée.

Monsieur le Maire dit que les travaux ont bien avancé et il proposera une date pour effectuer cette visite.

III – AVOIR SUR FACTURE D'EAU

Monsieur le Maire fait part d'erreurs de facturation concernant les factures d'eau 2006. Il informe le conseil qu'il convient d'effectuer des avoirs. Le conseil municipal à l'unanimité adopte ces avoirs.

IV – ASSISTANCE TECHNIQUE DUP DU CAPTAGE

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Général a effectué la recherche en eau et que la mission DUP lui avait été attribuée. Le Conseil Général étant débordé, il propose donc d'annuler cette attribution et de la confier à un bureau d'étude. Cette mission sera subventionnée par le Conseil Général.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide d'annuler la mission de DUP confiée au Conseil Général de l'Hérault et de procéder à un appel d'offres pour le choix du bureau d'études.

V – CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR L'EXPERTISE DU BASSIN D'EAU POTABLE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de délibérer pour le choix de l'entreprise dans le cadre des travaux de réhabilitation du réservoir d'eau potable concernant l'expertise du génie civil. Trois entreprises ont répondu à cet appel d'offres :

CEBTP SOLEN : montant HT : 2 650 € HT (examen visuel + carottage)

SOCOTEC : montant HT : 1 500 € HT (examen visuel)

APAVE : montant HT : 1 400 € HT (examen visuel)

Monsieur Bardou précise que cette expertise est obligatoire, elle permettra de connaître l'état des bassins. Il dit que les vannes du bassin ont été changées et ces travaux ont été réalisés par les employés communaux.

Le Conseil municipal choisit à l'unanimité l'entreprise CEBTP SOLEN.

VI - MARCHE RRE 2006

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il convient d'effectuer le renforcement électrique pour les postes de transformation Chemin Saint-Saturnin, Chemin du Stade, Chemin de Caux Vieux, Rue des Ecoles, Rue du Pioch Rastel, Chemin des

Ecoles et Traversée du Village, pour un montant total de 115 000 € HT. Monsieur le Maire propose au conseil de passer le marché de maîtrise d'œuvre avec la DDAF, organisme porteur du projet pour un montant de : 45 000 € HT. Le Conseil municipal à l'unanimité approuve ce marché.

VII – DECLASSEMENT DE PARCELLE LOT ST ALBAN

Monsieur le Maire informe le conseil que suite aux travaux réalisés au lotissement Le Clos Saint-Alban, des canalisations ont été mises en place sur un terrain privé. Il convient donc de déclasser cette parcelle et de l'incorporer au Domaine Privé Communal. Une servitude de passage des canalisations des eaux pluviales et des eaux usées, notamment de passage pour entretien et réparations, sera établie.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte ce déclassement.

VIII – INDEMNITE DU PERCEPTEUR

Monsieur le Maire dit au Conseil qu'une indemnité est donnée au percepteur. Le montant est de 436.35 €. Monsieur le Maire propose au conseil de voter cette indemnité à 100 %.

Le conseil municipal à l'unanimité vote l'indemnité à 100 %.

IX - DM

Monsieur Bedos expose au conseil qu'il convient de voter des décisions modificatives sur la commune, sur le SPEA, ainsi que l'état des restes à réaliser afin de pouvoir régler les factures d'investissement avant le vote du budget.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte ces DM, et l'état des restes à réaliser.

X – ARRACHAGE DEFINITIF PLANTATION FALGAIRAS

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une personne souhaite résilier le bail emphytéotique pour les AOC et procéder à l'arrachage définitif de cette parcelle, car elle a des difficultés pour faire les travaux agricoles. Il précise qu'un acte notarié sera effectué, à la charge du propriétaire et cette résiliation prendra effet à la signature de l'acte.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte cette résiliation.

XI – ECHANGE DE TERRAINS

Monsieur Bruno Astruc sort de la salle. Monsieur le Maire dit au conseil que Monsieur Bruno Astruc propose au conseil un échange de terrain. Monsieur Astruc possède un terrain situé à côté du nouveau captage et dans le nouveau périmètre (Chemin de Falgairas). Il propose d'échanger ce terrain. La commune lui cédera un terrain de même superficie (4850 m²). Le conseil municipal à l'unanimité adopte cet échange.

XII – QUESTIONS DIVERSES

1) Reconduction du contrat de maintenance avec la société Magnus

Monsieur le Maire dit au conseil que le contrat de maintenance avec la société Magnus (fournisseur de logiciels informatiques et d'assistance informatique) arrive à terme et qu'il convient de le reconduire pour 2 ans.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte la reconduction du contrat.

2) Choix de l'architecte pour la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du centre du village

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il convient d'effectuer l'aménagement du centre du village de la commune de Nef-fiès. Un appel d'offres a été lancé pour le choix du maître d'œuvre, une seule candidature a été reçue, celle de Monsieur NEBOUT : montant des honoraires : 9 % sur le montant des travaux. Monsieur le Maire propose au Conseil de choisir Monsieur NEBOUT Régis.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte cette proposition.

XIII - INFORMATIONS

- Ecole

Monsieur le Maire dit au conseil que la directrice de l'école lui a demandé de ne plus comptabiliser les livres dans le budget « fournitures scolaires », car ils représentent une somme importante, mais de les comptabiliser dans le budget « livres ». Le conseil municipal à l'unanimité adopte cette comptabilisation

- Jeunes

Monsieur le Maire informe le conseil que les jeunes ont demandé une salle. La salle d'activité leur a été attribuée et ils ont signé une charte de bonne conduite pour l'utilisation de la salle.

- Station d'épuration

Monsieur le Maire dit que la fourniture et la pose de l'armoire électrique pour la station d'épuration sera réalisée par un sous-traitant.

- Projet de plan de prévention de la Peyne et de ses affluents

Monsieur le Maire dit au conseil que le projet de plan de prévention de la Peyne et de ses affluents nous a été envoyé, il est à la disposition des élus en mairie.

- La Poste

Monsieur Bedos informe le conseil qu'une modification d'horaires du bureau de poste de Nef-fiès va être mise en place : il sera ouvert l'après-midi de 13 h 30 à 16 h au lieu du matin, à compter du 1^{er} juin 2007.

- Sictom

Monsieur Raymond Martin précise que le Sictom va mettre en place des composteurs individuels pour les particuliers. Si la commune le souhaite, le Sictom organisera une réunion de présentation. Il rajoute que l'effectif des élèves est croissant à l'école de Neffiès, et qu'une création de poste pourra être envisagée pour la rentrée 2007.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h.